

## **L'association des archivistes du Québec, 1967-2017** **50 ans d'engagement professionnel et social**

Michel Lévesque and Louise Gagnon-Arguin

Number 131, Fall 2017

Archives en fête

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/86799ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (print)

1923-0923 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Lévesque, M. & Gagnon-Arguin, L. (2017). L'association des archivistes du Québec, 1967-2017 : 50 ans d'engagement professionnel et social. *Cap-aux-Diamants*, (131), 4-6.

# L'ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC, 1967-2017

## 50 ANS D'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL ET SOCIAL

par Michel Lévesque et Louise Gagnon-Arguin

Dans un article rédigé à l'occasion du quinzième anniversaire de l'Association des archivistes du Québec (AAQ), un de ses membres fondateurs, François Beaudin, présentait ainsi les événements ayant présidé à sa création. « Née à Québec... mais conçue à Santa Fe, New Mexico (USA)... et à Québec! ». Par pure coïncidence, des archivistes québécois présents à une rencontre de la Society of American Archivists et d'autres à Québec ont en même temps l'idée de regrouper les archivistes du Québec. Les objectifs fixés au moment de la fondation de l'Association des archivistes du Québec, le 9 décembre 1967, sont toujours d'actualité 50 ans plus tard. Comme l'indique le compte rendu de la réunion de fondation, on visait à : « regrouper les archivistes et les gens intéressés aux archives en un corps organisé pour revaloriser la profession, prendre la défense de ses intérêts et promouvoir l'utilisation scientifique des documents d'archives..., soutenir et favoriser l'établissement de normes d'excellence. » Si le projet d'une association d'archivistes était réalisable en 1967, c'est grâce à la présence significative de nombreuses personnes vouées à la gestion des archives ou s'intéressant aux archives dans différents milieux, particulièrement dans le secteur religieux. En effet, soucieuses de sauvegarder leur patrimoine et leur histoire et préoccupées de l'organisation de leurs archives, les communautés religieuses



Conseil d'administration de l'Association des archivistes du Québec, élu le 23 mai 1970. On reconnaît, dans la première rangée, Aline Lamoureux, c.n.d., Jacques Mathieu, président, Claude Lessard et Claude Poirier, dans la seconde rangée, Marie-Jeanne Daignault, François Beaudin, Lionel Séguin, Fernande L. Duchesneau et Luc-André Biron.

avaient déjà développé une expertise en ce domaine. Parmi les 155 membres présents à la réunion de fondation de l'AAQ, on compte aussi des membres du personnel des Archives nationales du Québec, de services d'archives universitaires et du milieu gouvernemental.

### L'ASSOCIATION AUJOURD'HUI

L'Association regroupe aujourd'hui plus de 600 membres dont la plupart possèdent une formation en archivis-

tique et œuvrent dans les différents secteurs de la société. Gérée par un conseil d'administration, elle s'est dotée d'un secrétariat permanent en 1977 et bénéficie des services d'un directeur général depuis 1988. Ses membres se regroupent aujourd'hui en cinq « régions » du Québec, chargées de tenir des activités de perfectionnement afin de fournir aux membres une mise à jour continue de leur connaissance. L'AAQ tient aussi un congrès annuel depuis 1971. Dès 1968, la nouvelle Association fait

paraître un *Bulletin de liaison* mensuel dont le nom même témoigne de l'esprit qu'elle veut développer. Le *Bulletin* est remplacé en 1969 par la revue *Archives* et par une publication mensuelle nommée *La Chronique*, en 1971. Sur une base ponctuelle et dans un objectif de diffusion de l'expertise archivistique de ses membres, l'AAQ a également produit plusieurs publications : règles de conservation pour les petites organisations, classification des documents personnels, cahier d'apprentissage des règles de description pour les documents d'archives (RDDA), dossiers sur l'évaluation et le tri des archives.

## LA FORMATION

En 1994, l'Association met en place un programme de certification en vue de reconnaître les niveaux professionnel et technicien de ses membres. Elle reconnaît ainsi officiellement une expertise basée sur la formation ou l'expérience, en s'inspirant des méthodes adoptées par les corporations professionnelles. Elle diffuse également une grille des tâches propres aux professionnels et aux techniciens. Enfin, elle se dote en 1996 d'un code de déontologie qui affirme la mission sociale et professionnelle de ses membres. Avec ces trois composantes, l'AAQ démontre son souci de compter sur des membres engagés envers leur profession, leur discipline et leurs clientèles.

En 1967, pour se dire « archiviste », il fallait simplement travailler dans un service d'archives. Malgré l'existence d'une expertise et d'une collaboration réelles dans le traitement et la conservation des archives, les membres de l'AAQ ressentent alors le besoin d'une formation académique formelle en archivistique.

Dès 1971, des cours sont créés au Campus Notre-Dame-de-Foy à Cap-Rouge. Vers 1975, des employés de services d'archives, reconnus pour leur expérience, donnent des cours à l'Université Laval et à l'Université de Montréal dans le cadre de programmes en histoire et en sciences de l'information vers 1975. À partir des années 1980, les premiers certificats en archivistique au premier

tiatives en donnant son avis sur les programmes. Elle a pu ainsi faire de la formation un critère de certification professionnelle ou technique.

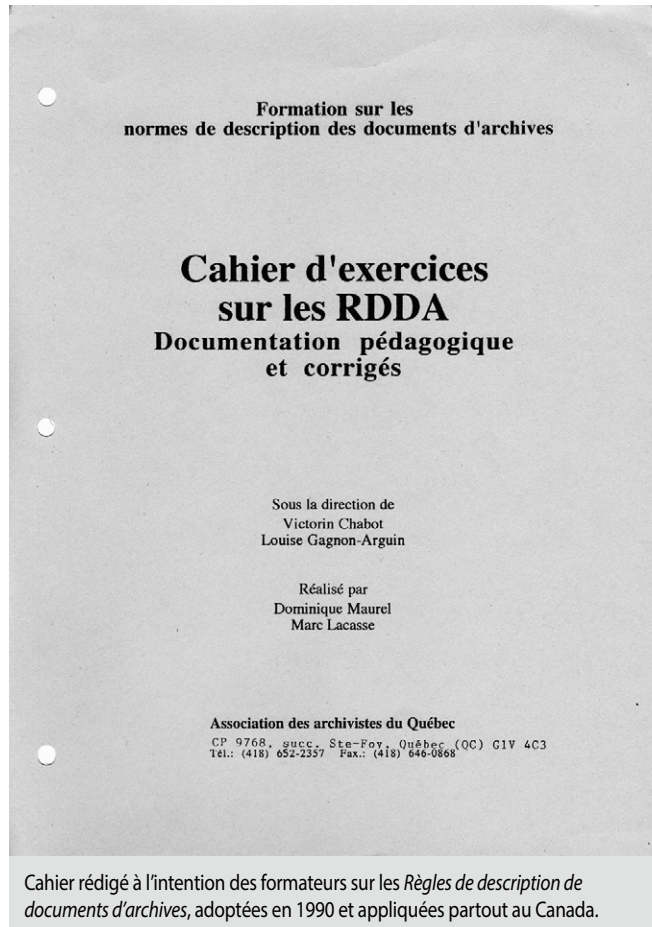
En 1967, l'archivistique québécoise s'intéressait seulement aux archives historiques; mais rapidement elle s'ouvre à la gestion des documents administratifs courants sous l'influence de l'expertise américaine. Au-delà des batailles

sémantiques qui ont marqué l'histoire de l'Association, aujourd'hui, on reconnaît la gestion des documents administratifs et des archives historiques comme le champ d'expertise du personnel œuvrant dans l'un ou l'autre domaine, c'est-à-dire dans « la gestion de l'information organique et consignée ». L'AAQ a contribué directement à cet élargissement de la discipline. Elle continue encore aujourd'hui à développer des chantiers disciplinaires en lien avec les facettes multiples de l'information et des documents.

## LA REPRÉSENTATION

L'Association a été très active sur le plan politique par la présentation de quelque 50 mémoires sur des projets de loi ou des événements relatifs aux archives comme éléments constitutifs du

patrimoine culturel, à l'accès à l'information, à la protection des renseignements personnels et au droit d'auteur. À titre d'exemple, elle présente son premier mémoire en 1971 devant les députés de la Commission parlementaire sur l'éducation, au sujet des archives scolaires de l'île de Montréal (projet de loi 28). De même, l'AAQ intervient sur des projets de politiques culturelles. Ainsi, dès 1972, elle applaudit au fait que désormais, les fonds d'archives sont reconnus comme biens culturels.



cycle universitaire sont offerts à l'Université de Montréal, à l'Université Laval et à l'Université du Québec à Montréal. De plus, des cégeps inscrivent un cours d'archivistique à l'intérieur de leur programme de techniques de la documentation. Aujourd'hui, des recherches en archivistique sont menées à la maîtrise et au doctorat, tant dans le cadre des études en histoire qu'en sciences de l'information. À la demande des institutions d'enseignement, l'Association s'est intéressée à toutes ces ini-



ASSOCIATION  
DES ARCHIVISTES  
DU QUÉBEC

par voie de résolution  
atteste que

est reconnu

**Archiviste professionnel certifié**

\_\_\_\_\_ date

\_\_\_\_\_ Président (e)

Certificat de compétence émis depuis 1994 par le Conseil d'administration de l'Association des archivistes du Québec à l'intention des membres, en fonction de leur formation ou de leur expérience.

Elle s'exprime à propos du *Livre vert sur la culture* en 2007, commente, en 2010, la révision majeure de la Loi sur les biens culturels et, en juin 2016, la nouvelle politique culturelle.

Dans ce travail de représentation, il est essentiel de rappeler que l'Association a joint sa voix à celle de plusieurs de ses membres lors du dépôt du premier projet de Loi sur les archives à l'Assemblée nationale du Québec, qui proposait une définition élargie du mot « archives » (l'ensemble des documents produits ou reçus par une personne ou un organisme), obligeait les organismes publics à se doter de politiques de gestion de leurs documents, et prescrivait à certains d'entre eux le versement de leurs documents historiques aux Archives nationales du Québec. Cette loi introduisait aussi le calendrier de conservation, véritable « bombe » en tant que nouvel outil obligatoire de gestion de l'information et d'évaluation des documents d'archives.

L'ensemble de ces mémoires et de ces prises de position démontre un engagement social, politique et professionnel très marqué d'une Association qui

se porte à la défense de ses membres, de la profession et de la discipline archivistique.

### **RAYONNEMENT NATIONAL ET INTERNATIONAL**

À la suite de la création, en 1975, de l'Association of Canadian Archivists, l'AAQ crée avec ce nouveau partenaire le Bureau canadien des archivistes, qui devient un lieu privilégié d'échanges au sein des communautés archivistiques canadiennes. Sa réalisation la plus marquante est l'élaboration, en 1995, des *Règles de description des documents d'archives* qui serviront ensuite à la rédaction de normes internationales sur le même sujet. Elles ont défini une nouvelle façon de décrire les archives pour faciliter leur compréhension, leur repérage et leur diffusion auprès du public.

Enfin, dès sa création, l'Association s'est préoccupée d'asseoir sa présence internationale pour faire connaître l'archivistique québécoise, se confronter à d'autres pratiques archivistiques et développer des projets communs. En

1971, elle devient membre du Conseil international des archives. Plusieurs de ses membres assistent au congrès de cet organisme, qui se tient tous les quatre ans dans différents pays. L'AAQ permet aussi à plusieurs archivistes de participer au Stage international d'archives offert par les Archives nationales de France. De plus, elle entretient des relations avec l'Association internationale des archivistes francophones et s'implique activement dans le développement et la tenue à jour d'un outil de formation et d'information accessible en ligne : le Portail international des archivistes francophones.

En 50 ans d'existence, l'Association des archivistes du Québec a démontré une vitalité certaine en s'impliquant, grâce à l'engagement continu de ses membres, dans le développement de la discipline archivistique et dans la reconnaissance des archives comme soutien à la gestion des organisations ainsi que comme biens patrimoniaux et matériaux de recherche. Malgré des difficultés normales sur le plan de sa gestion et de la relève, son bilan est positif : elle a su se développer et s'ajuster aux nouvelles réalités auxquelles font face les organismes tant publics que privés. Cette association constitue ainsi une force vitale destinée à faire valoir le rôle des archivistes au sein de la société, c'est-à-dire les fonctions essentielles qu'ils jouent dans la gestion, l'évaluation, la conservation et la mise en valeur des archives en tant que témoins de la vie de la société québécoise sous toutes ses facettes.

**Michel Lévesque est chef d'équipe du secteur de la gestion documentaire et des droits d'auteur chez le Directeur général des élections du Québec.**

**Louise Gagnon-Arguin est professeure associée à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information à l'Université de Montréal.**